



RÈGLEMENT DU VERLAINE'S RUNNERS **TRAIL 2025**

1. Conditions d'admission

Course ouverte à tous et toutes.

Le Verlainé's Runners Trail est une course de type Trail organisée par le club de Sport Verlainé's Runners qui se déroule à 90 % sur sentiers et chemins forestiers balisés.

Le/la participant(e) doit être en bonne condition physique pour la pratique de la distance trail choisie. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement en cas d'une éventuelle blessure.

Pour les mineurs d'âge, une autorisation parentale est obligatoire.

Les participants s'engagent à courir dans un esprit fair-play et à ne pas partager la trace GPX du parcours afin de **respecter** les différents passages privés.

2. Inscriptions

L'inscription se fait via la plate-forme www.ultratiming.be.

Tarif(s) en préinscription : 11 km - 6 euros / 22 km - 13 euros / 37 km - 19 euros.

Tarif(s) sur place : 11 km - 8 euros / 22 km - 15 euros / 37 km - 22 euros.

Ne pourront prendre le départ que les coureurs en ordre de paiement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué.

3. Matériel obligatoire

- Un téléphone portable (en cas d'abandon ou de blessure, prévenir obligatoirement les organisateurs) ;
- Des vêtements adaptés aux conditions météo.

4. Balisage

Le balisage mis en place se présentera sous forme de flèches / drapeaux roses. Des panneaux et des marquages au sol seront présents lors des passages plus difficiles.

Aux traversées de voies publiques : LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est PRIMORDIAL et le coureur n'a en aucun cas la priorité.

5. Ravitaillements

Un ravitaillement sera prévu sur les parcours des 11 et 22km. Deux ravitos sur le parcours du 37km. Ravitaillement à l'arrivée également pour tous.

Pour les 22-37km, nous conseillons de prendre de l'eau et de quoi s'alimenter.

Concernant les personnes qui désirent marcher le trail, nous ne garantissons pas un ravito si ceux-ci sont en dessous d'une moyenne de 5km/h (marche).

6. Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, à partir de 7h45 et jusqu'à 10 min avant la course.

Heures de départ :

- 37 km/1400d+ : 8H30
- 22km/1020d+ : 9H30
- 11km/480d+ : 10h30

8. Port du dossard

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de l'épreuve.

9. Vestiaires et douches

Il y aura des douches homme/femme.

Il n'y aura pas de vestiaire, mais les toilettes seront disponibles et peuvent faire office de vestiaires avant la course.

10. Droit à l'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

11. Résultats

Les résultats seront disponibles uniquement sur le site www.ultratiming.be. Si les conditions le permettent, nous mettrons un écran le jour de l'événement et vous aurez la possibilité de visualiser les arrivées avec l'affichage des temps.

La société Ultratiming est propriétaire du chronométrage.

12. Conditions générales

En cas de conditions météo très difficiles, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et de proposer un parcours de repli, voire l'annulation.

13. Récompenses

Récompenses aux trois premier(e)s H/F sur les 3 distances.

14. Adresse et date

Adresse de l'événement : Chemin de la Pyramide, n°2 Verlaine-sur-Ourthe (Durbuy)

Date : 19 avril 2025

La Nature vous accueille, respectez-la !

Tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié.

Tout ravitaillement sauvage est interdit ainsi que les suiveurs et VTT, sauf ceux prévus par l'organisation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate.

L'inscription au Verlaine's Runners Trail implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.